

Règlement du CONCOURS PHOTOS DE NOEL
Concours de la meilleure mise en scène avec les décors installés

Article 1 : Organisation

La municipalité d'ORVAL organise un concours photos, réservé aux photographes amateurs dans le cadre des animations de NOEL 2024.

Le concours se déroulera du vendredi 6 décembre 2024 au dimanche 12 janvier 2025.

Article 2 : Participation

La participation est gratuite et ouverte à tous.

Chaque participant certifie qu'il est l'auteur de la photo présentée et qu'il dispose de l'accord des personnes photographiées.

Article 3 : Déroulé du concours

Les photos doivent être réalisées au niveau des décors installés au centre socioculturel (chalet, cadre photo et sapins).

Les photos doivent être imprimées sur papier photo au format A4, en couleur ou en noir et blanc.

Les photos seront à déposer à l'accueil de la mairie au plus tard le jeudi 16 janvier 2025.

Article 4 : Jury

Le jury sélectionnera les photos selon l'originalité, l'humour, la qualité de la mise en scène.

Les photos seront exposées à la médiathèque-ludothèque du lundi 27 janvier au mardi 11 février 2025.

La remise des prix aura lieu le mardi 11 février 2025 à 18h30, dans les locaux de la médiathèque-ludothèque.

Article 5 : Droits à l'image et responsabilité

Le fait de participer au concours implique l'autorisation donnée de diffuser les images (site internet communal, réseaux sociaux, éditions municipales...).



Le Maire,

Clarisse DULUC

Bulletin de participation

Nom, prénom

Adresse

.....

Téléphone

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement du concours photos, organisé par la municipalité d'Orval, dans le cadre des animations de Noël.

J'autorise la municipalité à utiliser ma photo et à citer mon nom, pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, site internet, éditions municipales...).

A, le

Signature :

N° attribué par l'organisateur :